

ADMINISTRATION

48, rue de la République
ADRESSER LES MANDATS ET COMMUNICATIONS A L'ADMINISTRATEUR
ANNONCES
A LYON : AGENCE FOURNIER
Rue Comfert, 11
A PARIS : AGENCE HAVAS
Place de la Bourse, 3

L'ECHO DE LYON

JOURNAL REPUBLICAIN QUOTIDIEN

REDACATION

48, rue de la République
LES MANUSCRITS NON INSERES NE SONT PAS RENDUS
ABONNEMENTS
RHONE ET DEPARTEMENTS LIMITOPHES
3 mois, 5 fr.; 6 mois, 10 fr.; Un an, 18 fr.
AUTRES DEPARTEMENTS
3 mois, 6 fr.; 6 mois, 12 fr.; Un an, 23 fr.

AUJOURD'HUI :

A LA CHAMBRE. — Les accidents de chemins de fer. — La séparation des Eglises et de l'Etat. LA PROSTITUTION ET LES SOUTENEURS.

ENCORE UNE FAUTE

Le Sénat vient encore de commettre une de ces fautes qui le font accuser de ne pas s'inspirer de l'esprit démocratique et de s'opposer, avec une sorte de parti pris, aux réformes sociales.

Il s'agissait de la loi sur le travail des enfants, des filles mineures et des femmes dans les manufactures. On sait quel était l'état de la question. Une première fois le projet lui étant venu de la Chambre, le Sénat avait repoussé les dispositions concernant les femmes majeures et avait voté la limitation du travail à onze heures au lieu de dix heures.

La Chambre avait maintenu ses votes précédents et renvoyé à nouveau le projet au Sénat qui, avant les vacances, l'a examiné en première délibération. A la suite d'une discussion très vive et très complète, le Sénat avait accepté la réglementation pour les femmes majeures, mais persisté à voter les onze heures. Il a abordé cette semaine l'examen de la loi en seconde délibération. Dans le nouveau texte qu'elle a présenté, la commission demandait au Sénat de revenir sur son vote précédent et d'accepter les dix heures. C'est dans ces conditions que la discussion s'est engagée.

Nous pensions, avec une certaine naïveté, que le principe de la réglementation du travail des femmes était acquis et que le débat porterait seulement sur les dix ou les onze heures. Mais c'était mal connaître les légistes et ces esprits singuliers qui se hérissent dès qu'on parle d'une réglementation quelconque du travail, qui voient partout le spectre du socialisme d'Etat. Quelques-uns parmi eux s'imaginaient ou feignaient de croire que la mesure votée par la Chambre et proposée par la commission était une innovation particulière à la France, tandis qu'au contraire la durée du travail des femmes est déjà limitée dans plusieurs pays, entre autres l'Angleterre.

Dès le premier jour, à propos de l'article premier, les adversaires de la loi se sont efforcés de faire écarter de la rédaction les mots « et les femmes ». Ils ont été battus et le texte de la commission a été voté à une assez forte majorité.

On croyait que c'était, cette fois, bien fini et qu'il n'y aurait plus de bataille que sur la durée des heures de travail. Ah ! bien oui ! Hier, sur l'article 3, M. Bérenger est revenu à la charge et avec sa passion, sa ténacité habituelle, il a supplié le Sénat de ne pas toucher à la liberté des femmes. Oui, la liberté d'être esclave, la liberté d'être un rouage broyé par les grandes industries !

C'est M. Jules Simon qui lui a répondu, défendant une des idées qui lui sont le plus chères et pour laquelle, depuis trente ans, il n'a cessé de lutter. Quel merveilleux orateur que M. Jules Simon, mais aussi quelle singulière impression il produit sur ses auditeurs ! Un de nos amis, après les très beaux discours de M. Jules Simon, définissait ainsi cette impression : « Personne ne parle mieux que ce maître-là ! mais c'est curieux, quand je ne suis pas de son avis, il ne me persuade pas et, quand

j'en suis, quand je pense comme lui, il me met en garde contre moi-même et contre ma propre opinion ! »

Hélas ! cette fois encore M. Jules Simon n'est pas parvenu à porter la conviction dans l'esprit des auditeurs récalcitrants. L'amendement de M. Bérenger à l'article 3 demandant, comme celui qu'il avait présenté la veille sur l'article premier, la suppression des mots « et les femmes » a été voté par 109 voix contre 99. A vingt-quatre heures de distance, le Sénat s'est déjugué. Je sais qu'on peut dire qu'un assez grand nombre de sénateurs étaient absents et que la discussion sur la position de la question a été assez confuse. Ce vote n'en est pas moins déplorable. La proclamation du scrutin après pointage n'a pas été sans causer dans le Sénat une certaine émotion, surtout lorsque M. Polain est monté à la tribune pour déclarer en termes très simples et très dignes que la décision nouvelle excluant les femmes de toute réglementation pour le travail de jour, le mettait dans l'impossibilité de continuer ses fonctions de rapporteur.

Voilà la loi bien malade et c'est très fâcheux. Il y a des moments où il faut céder quelque chose pour ne pas être contraint de tout abandonner plus tard. J'entends encore un membre du parti ouvrier me dire l'an dernier, en se frottant les mains, à propos du vote sur la durée du travail : « Ah ! ils ne veulent pas des dix heures ! tant mieux ! ils avaleront les huit heures ! » La politique de résistance aveugle n'a jamais rien produit de bon.

RANC.

LA POLITIQUE

Le budget des cultes ayant été voté sans difficulté sérieuse, voilà une grosse question d'entrée jusqu'à l'année prochaine. Il est même à remarquer que — pour la première fois, peut-être — cela s'est fait sans discussion. Il ne faudrait cependant pas en conclure que la querelle entre les partisans et les adversaires du Concordat tend à s'apaiser. Après les violentes disputes de la veille, à propos de M. Gouthu-Soulard, de sa lettre des troubles de Rome et de toutes les difficultés que font naître nos incommensurables cléricaux, on n'avait guère à se dire qui n'était pas déjà dit. D'autre part, comme il était certain que, cette fois encore, la majorité resterait au concordataire, la minorité s'est silencieusement inclinée. Mais qu'on ne s'y trompe pas : le parti de ceux qui prétendent que l'Etat doit rompre tous liens avec des ennemis qui ne désarment pas et qui ne désarmeront jamais, ce parti-là grandit chaque jour.

Chose assez curieuse, d'ailleurs : il se renforce maintenant d'un grand nombre de cléricaux qui trouvent eux-mêmes insupportables les entraves qu'apportent aux agissements des évêques et des curés le Concordat et surtout les articles organiques qui l'ont suivi. Ces braves gens dont, hier et avant-hier, le Salut Public et le Nouvelliste reproduisaient les nouvelles revendications, demandant maintenant qu'on leur rende leur liberté ! Je suppose qu'il ne s'agit que de celle de l'outrage, attendu qu'ils ont toutes les autres — et qu'ils le prouvent surabondamment par leur attitude, leur tapage et leur intransigence.

Cette question du Concordat est, c'est évident, grosse de difficultés. Payer des fonctionnaires qui n'ont qu'une idée : celle de vous renverser à la première occasion et sous le premier prétexte, c'est dur. Mais mettre la bride sur le cou aux mêmes fonctionnaires qu'on tient encore un peu, sinon par la fibre des sentiments, du moins par le nerf de la guerre, — c'est gros de péril.

Quelques parlementaires voudraient, non pas la dénonciation mais la simple modification du Concordat. Un député du Rhône

se met même en avant dans cette entreprise. Je crois d'ailleurs qu'ils sont en train de n'aboutir à rien du tout. Pour modifier ce n'est pas comme pour abroger, dans le second cas, on est tout seul. On coupe les vivres et le principal est fait. Mais dans le premier cas, il faut être deux : celui qui demande la modification, celui qui l'accepte.

Pensez-vous que le Saint-Siège et le clergé donneront eux-mêmes, au gouvernement de la République, des armes qui ne soient plus les armes inoffensives dont le Concordat l'avait trop peu généreusement gratifié ?

Ce serait, chez nos adversaires, naïveté ou inintelligence. Et on sait que ce n'est pas par là que péchent les meneurs du parti catholique.

Le Concordat sera peut-être abrogé, mais à coup sûr on ne le modifiera pas.

JEAN-CLAUDE.

DÉPÊCHES

PAR SERVICE SPECIAL

INFORMATIONS POLITIQUES

Paris, 29 octobre.

LES INTÉRÊTS DE ROANNE

M. Brossard, sénateur de la Loire, a présenté ce matin, à M. Jules Roche, les députés des fabricants de tissus de Roanne qui sont venus l'entretenir des intérêts de leur industrie.

La délégation s'est ensuite rendue chez M. de Selves, directeur des postes et télégraphes, pour lui demander l'établissement d'une ligne téléphonique de Roanne à Rivede-Gier.

Les députés des fabricants de Roanne, qui ont été reçus ce matin par M. Jules Roche, ministre du commerce, ont eu, cette après-midi, une entrevue au Sénat avec les sénateurs de la Loire. Ils ont insisté pour obtenir, faute de mieux, le maintien des chiffres votés par la Chambre pour les matières premières qu'ils emploient et ont protesté contre toute augmentation des droits d'entrée.

LE BUDGET DE L'INDO-CHINE

Le gouverneur général de l'Indo-Chine, invité à fournir ses prévisions de recettes et de dépenses pour l'exercice 1892, a fait connaître qu'il lui paraissait indispensable de réduire la contribution de la Cochinchine et d'augmenter la subvention de la Métropole.

LA CHAMBRE DE COMMERCE DE BORDEAUX

L'assemblée de commerce de Bordeaux a adressé à M. Ribot, ministre des affaires étrangères, et à M. Jules Roche, ministre du commerce, une lettre de protestation contre le projet de la commission sénatoriale des douanes, tendant à frapper d'un droit de 25 francs les viandes salées de porc. Elle a décidé de demander au ministre du commerce que le bénéfice du dévancement d'appel soit conservé aux élèves sortant diplômés de l'Ecole de commerce, qui voudraient faire leur service militaire au sortir des écoles.

LE GRAND-DUC ALEXIS

Le président de la République recevra demain le grand-duc Alexis.

LE CONGRÈS DE LA PAIX

Les membres du Parlement qui doivent se rendre au congrès international de la paix, à Rome, ont nommé M. de Douville-Maillefeu, président de la délégation.

GUERRE ET MARINE

Paris, 29 octobre.

Dans la cavalerie. — Les premiers divisionnaires de cavalerie qui seront nommés, sont les généraux de brigade de Lignières, commandant provisoire de la 6e division de cavalerie à Lyon, et M. le comte Duhamel, commandant la 3e brigade de cuirassiers à l'Ecole militaire.

Ils seront vraisemblablement compris dans le décret de fin d'année qui devra pourvoir au remplacement des généraux de division de Brécourt et de Larclausse. Il n'y aura pas de nouvelle vacance divi-

sionnaire dans la cavalerie avant le départ du général Haillot, c'est-à-dire le 20 juin prochain.

M. de Freycinet n'a pas encore eu à se préoccuper de la désignation éventuelle d'un nouveau général pour Saumur.

Les exercices militaires. — La réduction du temps de service entraîne forcément la simplification des exercices militaires. Les Allemands sont entrés dans cette voie en supprimant le mouvement du port de l'arme. En Allemagne, quand les soldats de l'infanterie sont l'arme au pied, ils rendent les honneurs en étendant le bras droit après avoir saisi le bout du canon de leur fusil. Dans les parades, les troupes rendent les honneurs en défilant, même devant l'empereur, l'arme sur l'épaule droite.

Le général de Guîny, président du comité d'infanterie, n'est pas éloigné de proposer au ministre de la guerre des simplifications analogues.

Il serait à désirer que ces modifications puissent être adoptées avant l'arrivée des recrues.

En débarrassant notre règlement de manœuvres d'une foule de mouvements surannés, on pourra consacrer plus de temps aux exercices du service en campagne.

Les soldats coloniaux. — D'accord avec son collègue de la marine, le ministre de la guerre vient de prendre une mesure qui va être appliquée, cette année, pour la première fois. Les jeunes soldats nés en France et résidant dans les colonies françaises, seront désormais autorisés à faire, sur leur demande, leur service dans un des corps de troupes de marine stationnés dans la colonie où ils sont domiciliés.

LE CONSEIL DES MINISTRES

Paris, 29 octobre.

Les ministres se sont réunis ce matin en conseil de cabinet au ministère de la guerre sous la présidence de M. de Freycinet.

LA CATASTROPHE DE MOIRANS

M. Yves Guyot, ministre des travaux publics, a fait part à ses collègues du rapport des ingénieurs sur l'accident de Moirans. Cet accident est arrivé dans une courbe de 700 mètres, sur une pente de 16 millimètres par mètre. La vitesse maximum réglementaire est de 70 kilomètres à l'heure ; la vitesse du train devait être un peu inférieure au moment où l'accident s'est produit.

D'après le rapport mensuel du 27 octobre, et d'après le brigadier poseur et les poseurs sous ses ordres, qui avaient passé dans cet endroit à plusieurs reprises, la voie était en bon état.

La cause principale de l'accident est due à la présence de deux machines ; il y aura lieu d'examiner si on ne devra pas interdire l'attelage de deux machines dans les trains dépassant une certaine vitesse.

LES VIANDES SALÉES

Le conseil s'est occupé ensuite de la discussion de la loi sur les viandes salées d'Amérique qui doit avoir lieu aujourd'hui au Sénat. Il a décidé de maintenir à la fois les dispositions réglementaires du projet de loi et le taux de 20 francs qui a été accepté par la Chambre, au lieu du taux de 25 francs proposé par la commission sénatoriale des douanes.

LA CAISSE DES MUSÉES

Enfin M. Bourgeois, ministre de l'instruction publique, a communiqué à ses collègues un projet de loi sur la caisse des musées. Aux termes de ce projet, la caisse des musées constitue un établissement public et peut recevoir des dons et legs. Elle est gérée par la caisse des dépôts et consignations et administrée par un comité d'administration qui figurent, avec les chefs des services compétents, les représentants du Sénat, de la Chambre, du conseil d'Etat, de la cour de Cassation et de la cour des comptes.

En dehors des ressources provenant de dons, legs, fondations, etc., et de celles qui pourront être attribuées par les Chambres, le projet comporte l'établissement d'un droit d'entrée dans les musées, palais nationaux, etc., etc.

La gratuité absolue de l'entrée sera toutefois maintenue pour deux jours par semaine. En outre, la gratuité sera accordée pour les jours payants aux artistes, élèves des écoles

d'art, aux chefs et ouvriers des industries d'art, etc.

Les acquisitions faites par la caisse seront décidées sur l'avis d'une commission dite des acquisitions où figureront un certain nombre de personnes connues par leurs travaux et leurs connaissances artistiques.

Un rapport annuel sur les opérations de la caisse sera adressé au président de la République et communiqué aux Chambres.

Autour du Parlement

Paris, 29 octobre.

L'exercice de la Médecine

La commission sénatoriale relative à l'exercice de la médecine a pris les résolutions suivantes :

Nul ne peut exercer la médecine en France s'il n'est muni d'un diplôme de docteur en médecine délivré par le gouvernement français à la suite d'examens subis devant un établissement d'enseignement supérieur médical de l'Etat, facultés, écoles de plein exercice et écoles préparatoires réorganisées.

Les deux premières inscriptions pourront être prises et les deux premiers examens préparatoires subis devant une école préparatoire réorganisée.

Les sous-officiers rengagés

M. le vicomte de Montfort a déposé à la Chambre, une proposition ayant pour but d'admettre au rengagement sans prime, les sous-officiers qui veulent continuer la carrière militaire ou qui se préparent aux écoles.

On sait qu'aujourd'hui, en vertu de la loi du 7 juillet 1891, un grand nombre de jeunes gens sont renvoyés forcement à la vie civile et ont ainsi leur carrière militaire brisée.

Le crédit du Tonkin

M. Etienne a communiqué aujourd'hui à la commission du budget, les chiffres des crédits demandés pour le Tonkin. Le gouvernement demande d'élever de six millions la subvention de la métropole pour 1892. En outre, il demande un crédit supplémentaire de douze millions pour combler le déficit de l'exercice 1891.

Interpellation retirée

M. Ferroul a retiré son interpellation sur le cas d'un architecte de Narbonne, M. Yves Guyot ayant promis de lui donner satisfaction.

Les Eglises et l'Etat

On assure que M. Camille Dreyfus représentera incessamment sa proposition sur la séparation des églises et de l'Etat.

Le Timbre des Rentes étrangères

M. Borie a déposé aujourd'hui sur le bureau de la Chambre une proposition de loi relative à l'exonération du timbre des titres italiens. La proposition comprend un article unique ainsi conçu :

Le renouvellement des titres d'emprunts, de rentes, des effets publics des gouvernements étrangers sera soumis au même droit de timbre que les titres nouveaux.

CHAMBRE

Paris, 29 octobre.

La Chambre va statuer, probablement au début de la séance, sur le chapitre 2 du budget des affaires étrangères, qui a été réservé. Elle terminera ensuite le budget des travaux publics par la discussion de l'interpellation de M. Dumay sur les accidents de chemins de fer.

Cette discussion prendra peut-être d'assez grandes proportions, certains orateurs ayant manifesté l'intention d'intervenir.

M. Ferroul interpellera ensuite sur le cas d'un conducteur des ponts et chaussées de Narbonne.

La commission des douanes vient d'adopter le rapport de M. Raynal, concluant à l'approbation de la convention internationale de Bruxelles, relative aux douanes. Ce rapport va être déposé sur le bureau de la Chambre.

LA SÉANCE

Paris, 29 octobre.

La séance est ouverte, à 2 heures, sous la présidence de M. Floquet. Le procès-verbal de la dernière séance est adopté.

LE BUDGET

Le président rappelle que le chapitre 2 de la deuxième section (affaires étrangères, protecteurs) avait été réservé.

M. Pichon, rapporteur, dit que la commission a proposé la création d'un chapitre 4, pour la colonisation à Madagascar, et un crédit de 400,000 francs. Il s'agit, bien entendu, de favoriser à l'aide de ce crédit la colonisation libre et non d'envoyer de nouveaux fonctionnaires à Madagascar. (Très bien ! très bien !)

Le chapitre est adopté.

Le président dit que la Chambre avait, sur le ministère des travaux publics, réservé également les chapitres 14, 25, 40 et 47.

M. Mesureur, sur le chapitre 25 (entretien des chaussées de Paris) exprime ses regrets de ce que la commission du budget ait réduit ce crédit de 500,000 fr. et prie la Chambre de le ramener à 3 millions 1/2.

L'amendement est repoussé.

Sont ensuite repoussées les augmentations de crédit demandées par M. David pour l'entretien des routes dans la Savoie et les Alpes-Maritimes et par M. Lagneu, en faveur de l'endiguement de la Durance.

La discussion de l'interpellation de M. Basly sur les grèves des mineurs est fixée à samedi.

L'urgence est déclarée et le projet est adopté après un simple échange d'observations.

Un Musée d'Arts décoratifs

M. Antonin Proust demande à la Chambre l'inscription au budget des travaux de la proposition Berger, relative à l'affectation de la Cour des comptes en musée d'arts décoratifs, et il réclame l'urgence en faveur de cette proposition.

Le projet consiste en un seul article approuvant la convention intervenue entre les ministres des travaux publics et des finances et le président de l'Union centrale des Arts décoratifs. (Très bien ! Très bien !)

Les Accidents de Chemins de Fer

LA CATASTROPHE DE MOIRANS

M. Roy adresse au ministre des travaux publics une question relative à l'accident du chemin de fer de Moirans ; il appelle spécialement l'attention du ministre sur les deux voies qui conduisent, l'une de Valence à Grenoble, l'autre de Lyon à Grenoble.

Depuis deux ans, Moirans a été le théâtre de deux accidents. La nouvelle catastrophe a même été prévue par la presse, et elle a eu lieu à l'endroit même qui a été indiqué.

Il importe tout au moins de prendre des précautions de nature à rassurer les populations.

M. le ministre des travaux publics répond que d'après les renseignements qu'il a fait prendre, la voie était en bon état le 27 octobre, après une enquête faite à cette date ; il y avait deux locomotives attelées au train qui a été victime de l'accident ; il y a eu une faute commise, en ce sens que la vitesse d'une des locomotives dépassait celle de l'autre. Le ministre de la justice aura ici à intervenir en ce qui le concerne ; il tient la main à ce que la plus grande surveillance soit exercée et à ce que toutes les responsabilités soient nettement établies.

M. Dumay développe une interpellation au ministre des travaux publics sur les révoqueries des employés de chemins de fer et sur la question générale des accidents. Il y a une certaine connexité entre le remplacement d'un personnel habitué à son travail, par un personnel inexpérimenté, et les accidents.

Aussitôt que les accidents se multiplient, les mécontents se sentent démoralisés et perdent confiance. Les compagnies ne sont pas plus infatigables que les ouvriers-ét,

— Vous aimez rire aux dépens des autres ; on rit maintenant à vos frais. — Oh ! ça c'est vrai ; mais je voudrais tout de même voir ces jambes ; je suis sûr de reconnaître celles de ma Colette, si quelqu'un les connaît, c'est bien moi... et Mayeux... Mais Mayeux ne parlera pas.

— Ce ne sera pas un spectacle curieux et récréatif pour vous. Il faudra du reste bien réfléchir et prendre garde de vous tromper. Les médecins n'ont pu se prononcer d'une façon certaine sur le sexe de la personne ; si une fausse reconnaissance venait à se produire, elle entraînerait des dénichées inutiles et détournerait l'enquête de son véritable but.

Les bas de votre femme avaient-ils une marque particulière ? — Oui, la lettre B.

— Etait-elle placée comme celle-ci :

+ B. +

entre deux croix ? — Non, un B seulement, avec un point en coton rouge.

— Votre femme portait-elle quelquefois des chaussettes ? — Des chaussettes d'homme ?... vous voulez rire aussi à mes dépens...

— Ce n'est pas mon habitude. — Montrez-moi les jambes, et je vous assure que je les reconnaitrai. — Eh bien ! trouvez-vous à la Morgue demain, vendredi, à une heure, nous y verrons le docteur Tardieu, et nous serons fixés sur l'origine de ces deux jambes.

(A suivre.)

Feuilleton de l'ECHO DE LYON du 30 Octobre (12)

MON PREMIER CRIME

PAR GUSTAVE MACÉ

Ancien chef de service de la Sûreté

Plusieurs jours après son départ, sa famille, prévenue par le concierge, avait demandé sa recherche ; mais toutes les tentatives faites pour la retrouver étaient restées vaines (style administratif).

C'était étrange. Quelques jours avant le 20 décembre, elle avait reçu de M. Poulain, notaire de Renilly-le-Réal (Alier), une somme de 10,000 francs, provenant de l'héritage d'une vieille tante. Elle attendait cette somme pour convoler en secondes noces avec son cousin germain.

Elle n'avait pas d'enfants. Sa disparition avait vivement intrigué ses parents, ses voisins, tous ceux qui connaissaient sa vie et ses habitudes régulières.

La jeune fille disparue, également restée introuvable, se nommait Agnès Bévue. Elle était originaire de Nanterre, âgée de dix-sept ans, et employée comme apprentie chez une modiste en renom, établie rue du Bac, qui avait conservé

certaines traditions de l'ancien temps, notamment l'usage du trotin.

Tout le monde connaît le trotin, sinon pour l'avoir vu, tout au moins pour en avoir entendu parler.

En allant faire les livraisons chez les clientes de sa patronne, Agnès Bévue était toujours suivie de son trotin, qui l'aidait à porter les boîtes à chapeaux ; elle s'était tellement habituée à lui, qu'elle ne pouvait plus sortir sans l'avoir derrière elle.

Et lui donc !... il ne savait plus se passer de son Agnès ! Dans sa jaugeotte de jeune fille espiègle et mutine, Agnès Bévue se dit, un jour, que toujours se faire suivre devenait ennuyeux à la longue et elle résolut de suivre à son tour. Un beau matin — le premier janvier — la modiste et le trotin disparurent.

La mère d'Agnès, ancienne marchande à la toilette, en ce moment entretenue par un chef de chœurs à l'Opéra, domiciliée quai des Grands-Augustins, poussa des cris de pinte éffarouchée en apprenant l'enlèvement de sa fille. Toute la journée elle s'épanchait en lamentations auprès de ses voisins.

— Ce scélérat... ce vilain Castor — c'était le nom du trotin — il a eu les étrennes de ma fille... un ange de candeur et d'innocence ! — Mais quel sortilège a-t-il mis en œuvre pour l'enjôler, avec sa frimousse égarée à coups de pioche ? car il n'a pas une figure humaine ; son museau tient le milieu entre le visage d'un jockey et la face d'un singe.

Tous les jours, et après de tout le monde, c'étaient les mêmes jérémiades. Après avoir lu toutes les pièces du

dossier d'Agnès Bévue, j'étais à peu près convaincu que Castor Eloi, en enlevant la jeune fille, n'avait guère songé à se livrer à des expériences chirurgicales.

Par acquit de conscience, il y avait lieu de savoir ce qu'était devenu le couple amoureux.

Le lendemain matin, à neuf heures, selon les instructions du chef de la police municipale, deux inspecteurs d'une des brigades spéciales venaient me trouver à mon commissariat. C'étaient ceux qui s'étaient déjà occupés des trois personnes qu'il s'agissait de retrouver.

Puisque vous avez été chargés des premières investigations à faire au sujet de ces trois femmes, vous connaissez les tenants et les aboutissants, de même que les personnes susceptibles d'être consultées utilement. Revoyez tout ce monde, ne négligez aucun détail, et, surtout, laissez de côté tous renseignements ayant un caractère politique.

Prenez connaissance de toutes les pièces que voici : il y est question des jambes retirées du puits. Je vous recommande surtout de noter dans votre mémoire le détail de la toilette, et des tailleurs qui en font usage. Faites tout le mieux et le plus rapidement possible.

Je compléti ces recommandations par le récit de ce qui avait été dit, fait, constaté ; puis, je les congédiai, en leur faisant observer que le dossier le plus sérieux devait être celui concernant la femme Béroix.

Le lendemain matin, ils me remirent un assez long rapport.

D'après leur enquête, la veuve Bernier était devenue la maîtresse du frère deson patron, propriétaire à Saint-Cloud,

qui l'avait emmenée faire un voyage d'agrément à Nice. De là, elle avait écrit à un cousin, son futur mari, un librepenseur. Après le mariage, l'union libre ; afin, sans doute, d'étudier et comparer les avantages et les inconvénients des deux situations.

Quant à Agnès Bévue, elle était revenue chez sa mère.

Après un séjour de deux semaines dans un garni de Nanterre, le trotin Castor avait filé, laissant la jeune fille chez le marchand de vin-logeur, comme gage du prix de la nourriture et du loyer.

Comprenant son étourderie, Agnès avait donné l'adresse de sa mère. Le traître était venu la trouver pour lui proposer la restitution de sa fille, moyennant le paiement de la somme de cent quatre-vingt-deux francs.

La mère Bévue avait d'abord, et selon son habitude, poussé les hauts cris, puis s'était évanouie à la suite d'une crise nerveuse. Mais comme le traître menaçait de faire arrêter la jeune fille pour filouterie, elle s'était résignée à payer, non sans récriminations, et était partie avec l'aubergiste pour aller chercher sa progéniture.

Mais si elle s'était sauvée pendant votre absence ? disait-elle au logeur, chemin faisant.

— Il n'y a pas de danger ! Comme votre colombe était ma seule garantie, je l'ai enfermée dans mon caveau, dont voici la clé. Soyez tranquille, la porte est solide et les murs aussi. C'est peut-être la première fois que votre fille se trouve en sûreté.

— Quel malheur pour moi, monsieur,

gémissait encore l'ex-marchande à la toilette ! Ma fille

quand elles ont tort, il faudrait en tenir compte et agir en conséquence.

M. Leydet dit que les grandes compagnies gardent les millions qu'elles ont percus en trop, réclament les erreurs commises à leur préjudice et ne rendent jamais les sommes perçues en trop.

LES CONVENTIONS

La Chambre passe à la discussion du budget des conventions.

M. de Montaut appelle l'attention du ministre des travaux publics sur la ligne de Provins à Esternay dont il demande l'achèvement.

L'article 74 de la loi de finances est mis aux voix.

L'amendement Boudenoot, tendant à réduire de 125 à 120 millions la somme à dépenser pour l'exécution des lignes ferrées, en 1892, n'est pas adopté.

M. de Kergolay développe un amendement tendant à comprendre dans le programme de 1892, la ligne du Puy à Laugagne.

L'article 74 de la loi de finances est adopté.

Les articles 75 à 78 sont adoptés.

La Chambre passe à la discussion du budget des chemins de fer de l'Etat.

M. le Président dit que plusieurs membres ont demandé que la prochaine séance ait lieu jeudi.

Cette proposition, mise aux voix, est repoussée par 425 voix contre 44 sur 469 votants.

La prochaine séance aura lieu samedi.

Separation des Eglises et de l'Etat

M. Dreyfus, en son nom et au nom de plusieurs de ses collègues, dépose une proposition relative à la séparation des Eglises et de l'Etat.

M. le ministre des travaux publics dit que le gouvernement repousse l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

M. Camille Dreyfus dit que pour engager le débat au fond, il faut commencer par simplifier la procédure parlementaire et par prononcer l'urgence.

electorales, de leurs programmes politiques. Les électeurs radicaux sauront gré à ceux qui se conformeront à leurs votes et à leurs engagements.

Le renvoi de la discussion à demain est mis aux voix et n'est pas adopté.

La discussion générale est close.

M. Dreyfus déclare retirer sa proposition. (Mouvements divers).

La séance est levée à 7 heures 30. Séance samedi.

APRES LA SEANCE

Paris, 29 octobre.

Comme chaque année, un certain nombre de députés ont profité, aujourd'hui, de la discussion du budget des travaux publics pour réclamer l'exécution des lignes intéressantes à la région qu'ils représentent.

On a également mis à profit cette discussion pour questionner ou interpellé le ministre des travaux publics, soit sur la situation des employés des chemins de fer, soit sur les récents accidents.

Le ministre a fait preuve de la meilleure volonté du monde.

Un moment où les députés se disposaient à quitter la salle des séances, M. Camille Dreyfus a déposé une proposition, tendant à la séparation des Eglises et de l'Etat, pour laquelle il a demandé l'urgence.

M. Yves Guyot, le seul ministre présent, tout en combattant l'urgence, a prié la Chambre de statuer immédiatement, pour ne pas interrompre la discussion du budget.

Un débat, de plus d'une heure, s'est alors engagé pour savoir si on discuterait ou non sur l'urgence. M. Dreyfus et Pelletan demandant le renvoi à demain, M. Yves Guyot s'opposant à ce renvoi.

Finalement, après cinq ou six votes successifs, la Chambre a décidé de statuer sans délai sur l'urgence. M. Camille Dreyfus est alors monté à la tribune pour développer les raisons qui lui ont fait présenter sa proposition, et il s'apprêtait à parler très longuement, mais la Chambre, impatientée et soutenue par M. Floquet, a de suite prononcé la clôture de la discussion.

M. Dreyfus a voulu alors terminer l'incident aussi brusquement qu'il l'avait fait naître et l'a retiré.

Ajoutons que l'attitude de M. Dreyfus était blâmée par tout le monde, même par ses amis qui trouvaient son initiative intempestive.

LA SEANCE

Paris, 29 octobre.

La séance est ouverte à 2 heures, sous la présidence de M. Le Royer.

Le Sénat adopte à l'unanimité par 244 voix le crédit de 1,200,000 fr. pour les victimes des orages et des inondations.

Les Viandes salées

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi tendant à abaisser les droits d'entrée sur les viandes de porcs salées.

M. Jules Roche et Jules Ferry demandent l'urgence, qui est déclarée, malgré l'opposition de M. de Lareinty.

M. Fresneau combat le projet de loi. Il s'appuie sur les décisions, en 1881, du comité d'hygiène dans l'introduction des saumons d'Amérique.

L'orateur s'appuie, d'autre part, sur la pétition des charcutiers de Marseille, qui, bien qu'appartenant à une région libre échangiste, protestent contre la levée de la prohibition, dont l'effet, dit-il, serait d'inonder le pays de viandes à bon marché et de ruiner l'industrie nationale.

M. Cornil déclare que la cuisson prolongée dans l'eau bouillante détruit tout danger de trypanosome.

L'orateur estime, d'après tous les corps savants, que les viandes salées d'Amérique ne peuvent être plus dangereuses que les viandes de porcs allemands qui entrent en franchise en France.

Il n'y a aucun danger en France, par suite des habitudes culinaires de nos concitoyens qui font cuire les viandes de porcs avant de les manger.

M. de Salles demande le maintien du décret de prohibition. D'après lui, la cuisson et la salure ne suffisent pas pour préserver de la trypanose.

M. Jules Roche déclare que le gouvernement demande un vote purement honorifique et qu'il accepte la responsabilité du vote de ce projet devant le pays. Le ministre dément l'opinion d'Angleterre et en Belgique les viandes américaines entrent en franchise et en grand nombre sans occasionner aucune maladie. Tous les corps savants consultés ont conclu que l'importation des viandes salées d'Amérique ne présentait pas de dangers pour la santé publique.

M. Borda, administrateur colonial, a demandé un avis et une compagnie de tirailleurs pour chasser les pillards; mais, en l'absence de M. Ballay, gouverneur des Iles de la Réunion, on n'a pas pu faire droit à sa demande.

La Guinée portugaise est très troublée. Mahmoud Diola, à la tête de 400 noirs bien armés, menace de détruire la factorerie Blanchard, de Marseille, à laquelle il a déjà tué un employé.

L'avis de l'Hyron s'est transporté sur les lieux, mais les Portugais ont protesté, se déclarant assez forts pour protéger nos nationaux et, 40 hommes commandés par un lieutenant ont été désignés pour protéger la factorerie.

LES RUSSSES EN FRANCE

Brest, 29 octobre.

Une délégation des élèves du lycée a remis, aujourd'hui, au commandant du navire russe, le *Minine*, un bronze destiné au grand-duc Alexandre.

Ce bronze, intitulé: « Quand on verra! » représente un officier français, qui tient d'une main un drapeau, et de l'autre une épée. Il a été remis, au commandant, par un drapeau tricolore en soie sur lequel sont brodés ces mots: Les élèves du lycée de Brest.

Un élève, M. Férat, a prononcé un discours, dans lequel il a dit: « Permettez-nous, Monsieur le commandant, d'offrir à la jeunesse russe, en la personne de son chef, le grand-duc Alexandre, ce modeste souvenir de notre affection et de notre gratitude. Il vous rappellera que nos pensées et nos espérances sont les mêmes, que nous poursuivons le même idéal, que, comme vous, nous voulons être forts pour servir la justice. Il dira à nos condisciples de Saint-Petersbourg et de Moscou que, par-delà les obstacles qui nous séparent, par-delà les peuples qui ont combattu leurs devoirs, nos vœux les meilleurs et les plus ardents vont à la grande Russie, à son peuple héroïque et doux, à son auguste et généreux empereur. Il dira à ces amis lointains qu'on peut compter sur nous, qu'aucune ligne ne s'est relâchée en nos cours et que, pour défendre notre liberté et notre honneur, comme pour défendre la liberté et l'honneur de ceux qui nous aiment, nous donnerons, jusqu'au dernier effort, de notre pensée et la dernière goutte de notre sang.

« Vive le czar! vive la Russie! vive la marine russe! »

ETRANGER

Russes et Allemands

Saint-Petersbourg, 29 octobre.

Des rixes sanglantes ont eu lieu, à Dorpat (Livonie), entre Allemands et Russes.

Les étudiants russes de l'Université de Dorpat donnaient un bal. Vers la fin du bal, des étudiants allemands de la corporation de Curonia, qui étaient ivres, se mirent à insulter des dames russes. Une bagarre s'en suivit, qui se termina par l'expulsion des étudiants allemands. Ceux-ci revinrent peu après, armés. La bataille s'engagea de nouveau; les Allemands chantaient le *Wacht am Rhein*, tandis que les Russes chantaient l'hymne russe et la *Marsaillaise*.

Bientôt des coups de revolvers furent échangés, puis les Allemands se retirèrent, poursuivis par les Russes, qui allèrent dévaliser le siège de la corporation de Curonia qui finalement s'incendia.

Les désordres se sont renouvelés hier. Plusieurs des domiciles des étudiants allemands ont été pillés.

Le nombre des morts et des blessés est encore inconnu.

L'Evacuation de l'Egypte

Londres, 29 octobre.

Le *Morning Post*, revenant sur le discours de M. Ribot, dit que la partie de ce discours concernant l'Egypte semble un écho du discours inopportuniste et pernicieux que M. Gladstone a adressé aux électeurs de Newcastle, et qui a été si vivement répudié par ses amis politiques.

Cette question, dit-il, ne peut cependant être résolue que sur l'initiative de l'Angleterre et il est à regretter que les cabinets français qui se sont succédé aient persisté à vouloir donner un caractère permanent à une entreprise qui n'emporte qu'un provisoire strictement conditionnel.

L'occupation de l'Egypte ne pourrait jamais cesser en réponse à une menace, même si elle était enveloppée par le langage de la diplomatie, car ce jour-là, l'Angleterre perdrait son rang parmi les nations européennes.

L'Angleterre est toujours prête à démontrer sa bonne volonté envers la France; mais, dans un cas semblable, sa ligne de conduite ne saurait être tracée que par elle-même.

La Roumanie et la Triple-Alliance

Londres, 29 octobre.

Le *Morning Post* dit que la visite du roi Charles à Berlin se rattache à la position qu'occupent la Roumanie, vis-à-vis de la Triple-Alliance, dans l'éventualité d'une guerre.

Il estime qu'il n'est pas douteux que l'adhésion de ce royaume ne puisse être favorable à l'alliance centrale, surtout à l'Autriche-Hongrie, et que cette politique soit acceptable pour la majorité des Roumains.

Cependant le roi Charles ne peut manifester son amitié envers la Triple-Alliance sans être certain qu'il ne sera pas un jour saisi de défendre contre une attaque de la Russie, et d'un autre côté, cette assurance ne peut lui être donnée, pour le moment, ni par Vienne ni par Berlin, sans porter ombrage à Saint-Petersbourg.

Ce point de vue semble prévaloir à Berlin, et bien qu'aucun traité n'ait été ratifié, la visite du roi Charles indique assez clairement la véritable position des affaires.

LE ROI DE ROUMANIE

Potsdam, 29 octobre.

« En Roumanie, dit M. Barzila, à l'heure présente, de sympathies réelles, accentuées, empuissées dans la conscience populaire, il n'y en a que pour la France.

« Tout ce qui est jeune, vie moderne, de l'aspect des boulevards à l'intonation boulevardière des journaux, tout est français.

« La seule langue parlée dans la société, à l'exclusion de tout autre, y compris la langue roumaine, est la française.

« Tout ce qui, à Bucharest, est qualifié, on compte pour quelque chose, a fait ses études et achevé son éducation en France.

« On pourrait conduire indifféremment une armée roumaine contre l'Autriche ou contre la Russie, on ne trouverait pas trois hommes et un caporal disposés à marcher contre la France.

« Et enfin, M. Barzila conclut qu'il faut la chute et la mort récente de Jean Brătianu, le seul homme capable de secondar efficacement le roi Charles dans ses vues allemandes a disparu.

« Ce n'est pas en effet le général Florence qui entrerait dans cette voie; quant à l'ancien ministre des affaires étrangères de la Gazette de Cologne, il est bien tombé dans l'opinion roumaine.

« Dans ces conditions on peut se point trop inquiéter de conséquences politiques de l'entrevue de Potsdam. Le roi Charles en reviendra Prussien comme devant, mais son peuple restera Roumain, et c'est en somme ce qui nous intéresse.

La Prostitution et les Souteneurs

Les projets de gouvernement. — Mesures de salubrité. — La législation à l'étranger. — La proposition Bozérián. — Opinion de M. Léveillé.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs de nombreuses plaintes que soulève dans le public l'envahissement, dans toutes les grandes villes, des trottoirs par des filles publiques et leurs « protecteurs ».

Ces plaintes sont en fait arrivées jusqu'aux ministres, et le gouvernement songerait à modifier la législation existante, afin d'atteindre les souteneurs, qui se multiplient véritablement de façon inquiétante.

Les logeurs ou maîtres d'hôtels garnis qui facilitent l'industrie de ces demoiselles seraient aussi l'objet d'une sollicitude toute particulière de la part des tribunaux.

Jamais les filles publiques n'ont été aussi nombreuses des rues qu'aujourd'hui. On se plaignait tout récemment des provocations à la débauche dont étaient l'objet, à la sortie des classes, les élèves d'un grand lycée de Paris. Le fait n'est pas isolé.

Les prostituées officielles ou clandestines n'ont jamais affecté autant de cynisme dans leurs allures. Cette audace, où la présence de plus de dix mille filles, qui se font « louer » par les hommes, est le résultat, une entorse à la loi. Les tribunaux sont désarmés. Ils ne peuvent appliquer aux souteneurs, les peines relatives à la vagabondage. Or, les caractères matériels de ce vagabondage se rencontrent rarement dans leur cas.

Impossible de les trouver sans profession. Il y en a tant de si faciles à exercer! Ils sont marchands de cartes, colporteurs, camelots; beaucoup étaient bookmakers ou s'occupaient de courses.

Les Législations étrangères

Dans certains pays cependant, il leur est difficile de donner le change aux magistrats.

A Berne, par exemple, un arrêté du 18 juillet 1885, qui punissait les femmes sur la voie publique, infligeait les mêmes peines contre les personnes qui favorisent ses agissements, soit en faisant le guet, soit de toute autre manière.

Le régime en vigueur à Vienne est encore plus dur aux souteneurs. En vertu de la nouvelle « Vagabunden Gesetz », les gens sans aveu des deux sexes peuvent être détenus, à l'issue de leur condamnation, dans une maison de correction et de travail forcé jusqu'à ce qu'une commission ad hoc décide qu'ils peuvent être rendus à la liberté sans péril pour la société.

Comme le « souteneur est rangé par cette nouvelle loi dans la catégorie des gens sans aveu, il n'évolue plus qu'avec une extrême prudence.

L'Amendement Bozérián

La loi française a failli contenir des dispositions dont la mise en vigueur nous eût débarrassés depuis longtemps de ces personnages aquatiques.

On discutait la loi sur les récidivistes au Sénat. Le second paragraphe de l'article 1er sur les peines entraînant la rélegation venait d'être voté; il était ainsi conçu: « Sept condamnations dont deux au moins prévues par les deux paragraphes précédents, et les autres soit par vagabondage, soit par infraction à l'interdiction de résidence, etc... »

M. Bozérián proposa l'article additionnel suivant: « Sont assimilés aux vagabonds ou gens sans aveu et passibles des peines édictées par l'article 277 du Code pénal et par la présente loi, les individus connus sous la dénomination de souteneurs, qui vivent de la prostitution d'autrui. »

L'honorable sénateur ne reculait pas devant les mots. Il plaça avec esprit sa cause qui était celle de l'hygiène publique, mais il se heurta à la pudeur de quelques-uns de ses collègues.

« On ne peut pas mettre le mot souteneur dans une loi. Il n'est pas français », interrompit-on. Ce à quoi M. Bozérián répliqua: « Il le deviendra; il l'est du reste, sinon dans le langage juridique, du moins dans le langage usuel. »

Et il ajoutait: « Vous reprochez à ma rédaction d'être archaïque dans son texte. L'audace du langage! J'en ai déjà dit un mot. Vous avez prononcé bien souvent ce mot-là. Il a pu vous dégoûter en le prononçant, il ne vous jamaïs brûla la bouche. Vous le lisez partout. Il est écrit partout. Pourquoi donc n'auriez-vous pas le courage, si enfant, l'audace, si filial nécessaire, de l'inscrire dans un article de loi? »

Les sénateurs professent-ils le culte de Vaugelas? La lecture de quelques-uns de leurs discours n'en laisse rien présumer. Et cependant... parce que souteneur était un néologisme non encore admis par le dictionnaire de l'Académie, M. Bozérián fut battu. Voilà comment, pour un mot, Monsieur Alphonse continua à faire ses petites affaires.

Pas pour longtemps, il est vrai, puisque M. Fallières déposera son projet de loi vers la fin de la semaine.

Opinion de M. Léveillé

Nous avons tenu à demander au savant professeur de la Faculté de droit ce qu'il pensait de la loi en préparation.

« Il est difficile, nous a-t-il répondu, d'apprécier ou de discuter une loi dont le texte n'est pas connu.

« Le but qui paraît poursuivre le gouvernement est double: prévenir la prostitution clandestine par des dispositions législatives rigoureuses contre les logeurs qui la favorisent, et se débarrasser de la tourbe des proxénètes.

« Les logeurs ne sont passibles que de peines de simple police. Le délit qu'ils commettent est devenu une simple contravention dont le coût est de quelques francs d'amende seulement.

« Qu'on correctivise la loi, c'est-à-dire qu'on aggrave la peine, et ceux qui s'en rendront coupables iront devant la police correctivienne, où ils ne s'en tireront pas à si bon compte qu'au tribunal de simple police.

« Pour les souteneurs, la solution est moins facile. Il y a une formule à trouver, et c'est difficile. Les galleux-là ont toujours deux cordes à leur arc. Les arrête-t-on, ils se réclament d'une profession.

« Quant à la légitimité de la répression à leur égard, elle n'est pas douteuse. Il existe des établissements insalubres de diverses catégories; il en est même qui la préfecture de police n'autorise pas.

« Le proxénétisme est une industrie insalubre et illicite.

« Pourquoi ne poursuivrait-on pas ces messieurs comme exerçant une profession sui generis? »

Libre Chronique

L'ÉPARGNE ACCUMULÉE

Le Conseil d'Etat vient de vider en dernier ressort un curieux procès qui avait passé devant toutes les juridictions.

Un Français, contemporain de Louis XIV, nommé Jean Thiéry, originaire de Châteaun-Thierry, s'était établi à Venise. Il y mourut très riche. La moitié de sa fortune, près de dix millions, était placée à 3 0/0 à la Banque nationale de Venise.

Soit que les tribunaux de cette République fussent encore plus lents que tous les tribunaux du monde présent à rendre la justice, soit que les héritiers de Jean Thiéry s'y fussent mal pris pour faire valoir leurs droits, leur argent demeura à la Banque de Venise jusqu'à la prise de cette ville par Bonaparte en 1796.

Le capital primitif, augmenté des intérêts accumulés et capitalisés depuis 1676, date de la mort de Jean Thiéry, représentait une somme immense.

Bonaparte ayant mis la main sur les fonds de cette banque, qui était une banque d'Etat, et en ayant disposé pour les besoins de son armée suivant les lois de la guerre, les héritiers de Jean Thiéry ont prétendu que sa succession faisait partie des sommes confisquées par Bonaparte et que, par conséquent, la France leur devait compte du principal et des intérêts.

Mais en première instance, en appel et en cassation, on leur a toujours répondu qu'il n'était pas d'abord établi que la banque de Venise fût restée détentrice de tous ces millions au moment de l'occupation de Venise par l'armée française en 1797 et que, quand même, il était encore moins établi qu'il se trouvait alors dans les caisses de cet établissement des fonds affectés au remboursement de cette créance.

Enfin, le conseil d'Etat, devant lequel s'est éteint pourvus, les a déboutés le semaine dernière, par un arrêt définitif portant que lors même que l'armée victorieuse se serait emparée — en 1797 — des deniers existant dans les caisses publiques de la République de Venise, ce fait de guerre ne saurait donner ouverture contre l'Etat français à aucun recours ou action de la part des créanciers desdites caisses.

Ainsi jugé et bien jugé. Il est évident que si les héritiers de Jean Thiéry ont été créanciers de la République de Venise depuis 1676 jusqu'en 1797, ils n'ont pas cessé de l'être depuis 1797 jusqu'à nos jours.

A la vérité, le Directoire avait mandé officiellement à Bonaparte, maître de Venise, de profiter de l'occasion pour faire payer aux Vénitiens les millions de la succession Thiéry. Mais il n'a été nullement prouvé que Bonaparte se soit chargé de la commission. S'il prit de bonne guerre l'argent dans les caisses publiques de Venise, il le prit comme appartenant à la République, et n'ayant pas à donner, il ne donna rien d'aucunes sommes appartenant aux héritiers Thiéry ou à d'autres.

Si donc ils ont des revendications à exercer qui ne soient pas prescrites, — elles l'étaient peut-être en 1797, — ils feront bien d'actionner la ville de Venise directement.

Il en vaudrait la peine. Ce n'est pas moins de 640 millions qu'ils réclamaient à la France. En quoi ils étaient modestes. Déjà en 1797, époque où l'armée française fit payer aux Vénitiens la rançon de leur trahison, les dix millions de Jean Thiéry, avec les intérêts à 3 0/0 capitalisés, faisaient le joli magot de 340 millions.

Ce n'est pas dans une banque de ce temps-là, pas même dans la banque nationale de Venise, qu'on aurait trouvé de pareils monceaux d'or.

Et en admettant que la capitalisation des intérêts eût fonctionné jusqu'à la présente année, il serait dû aux héritiers de Jean Thiéry tout juste cinq milliards et demi.

De quoi faire cinq mille cents millionnaires à Châteaun-Thierry et dans les environs. On en aurait parlé en Champagne. Quo de rêves dorés s'évanouissent devant ce fatal arrêt du conseil d'Etat!

Tout le monde sait quelle est la puissance de la progression géométrique.

On raconte en Navarre que le roi Antoine, père d'Henri IV, rencontra à la chasse un berger qui paissait un troupeau de superbes montons. Il voulut les lui acheter pour 33 fermes de Jurançon. Le berger tenait à ses bêtes; le Roi insista, promettant de payer largement.

Mes montons sont quarante, dit le berger, me donnez-vous un liard pour le premier, deux liards pour le second, quatre liards pour le troisième et ainsi de suite en doublant jusqu'au dernier? — C'est trop peu, lui répondit le Roi, demande davantage.

Non point, fit le berger, ce sera moitié moins : demi-liard pour le premier, un liard pour le second, deux liards pour le troisième.

— Tu te moques, dit le Roi impatienté, ou tu es fou.

— C'est ce qu'on verra quand nous réglerons. Il me plaît de dédoubler encore ; les moutons sont miens, j'en dispose comme je veux.

— Entendu ! conclut le Roi. Et il tira ses tablettes, aligna des chiffres les uns sous les autres, raillaient le berger aux huit premiers moutons.

Et il tira ses tablettes, aligna des chiffres les uns sous les autres, raillaient le berger aux huit premiers moutons.

— Tu ne pouvais moins faire, ni mieux. Ces calculs théoriques peuvent mieux qu'amuser l'imagination.

DÉPARTEMENTS

RHODE

Cubize. — Un banquet annuel. — Dimanche dernier, la fanfare de Cubize, l'Echo des Travailleurs, donnait son banquet annuel à l'hôtel Thiviste.

Bon nombre de membres honoraires et d'amis y assistaient. La grille la plus franche et la plus cordiale n'a cessé d'y régner.

Au dessert, M. Auguste Frédière a proposé de faire participer à la fête les enfants de l'école de garçons de Cubize.

Une quête a été ouverte. Il a été recueilli 20 francs avec lesquels il sera pris trois livrets de caisse d'épargne ; ces livrets seront remis aux élèves les plus méritants.

L'Echo des Travailleurs, MM. Guillon et Forêt ont fait entendre ensuite plusieurs morceaux de leur répertoire.

LOIRE

Roanne. — Nécrologie. — M. Bessonnat, percepteur de Roanne, est décédé, hier soir, à l'âge de 53 ans.

M. Bessonnat était un fonctionnaire sincèrement républicain. Il sera inhumé à Moulins (Allier), sa ville natale.

Arrestation. — La femme Boreaud, débitante, rue Saint-Jean, a été arrêtée hier et écrouée sous l'inculpation de complicité de vol qualifié.

Conseil municipal. — Le conseil municipal est convoqué en session extraordinaire pour samedi prochain 31 octobre, à 8 heures du soir.

Saint-Chamond. — Suicides. — Hier, nous annonçons la découverte d'un homme pendu dans les bois de Langonand. Aujourd'hui on a établi son identité.

Ce malheureux est un nommé Christophe Dégnat, âgé de 33 ans, habitant le Cros, canton de Saint-Etienne. On ignore les causes de ce suicide. La mort semble remonter à la fin du mois d'août.

Un oncle annonce, au dernier moment, un nouveau suicide : c'est celui de Jean-Marie Grivolla, conscript de la classe 1890, habitant la commune d'Izieux.

Ce jeune homme s'est pendu dans la cave de M. Thevenon, son oncle, domicilié à Cus-sieux, commune de Saint-Martin-en-Coail-leux. Grivolla s'est pendu après avoir reçu sa feuille de route pour rejoindre le 139^e de ligne, régiment où il devait être incorporé.

Rive-de-Gier. — Accident mortel. — Un terrible accident est arrivé hier soir sur la route nationale n° 88, à la descente de Lorette.

Un domestique de la maison veuve Fer-rand, entrepreneur de déménagements, avenue de Saxe, 193, à Lyon, revenait de Saint-Etienne avec une voiture chargée d'un ameublement, attelée de trois chevaux.

ganterie se sont réunies, hier soir, dans la salle des gantiers.

Les décisions de la précédente réunion ont été maintenues. Le total de la souscription atteindra 500 francs.

La catastrophe de Moirans. — Les funérailles de M^{me} Détrouy, une des victimes de la catastrophe de Moirans, ont eu lieu, hier, à deux heures de l'après-midi, dans le cimetière de Saint-Martin-d'Hières.

Une foule nombreuse y assistait, car la pauvre femme était aimée de tout le monde, pour son bon cœur et sa générosité.

Elle était la bienfaitrice de tous les malheureux de la Croix-Rouge et de Saint-Martin-d'Hières.

Romans. — Musique. — Voici le programme des morceaux qui seront exécutés par la musique du 75^e, le dimanche 1^{er} novembre, de 3 à 3 heures du soir, promenade des Cordeliers :

Allegro militaire. — La poupée de Nuremberg (Adam). — Stéphanie (Gibulski). — La Traviata, solistes : MM. Chairot, Gallier et Barthélémy. — Un Souvenir (Sellenick).

Clairéoux. — Un voleur. — Le nommé Séraphin Arnould, âgé de 25 ans, originaire de Saint-Donat, s'était introduit dans le domicile de M. Raymond, juge à Clairéoux, quartier des Sables. Il se préparait à dévaliser l'immeuble, lorsqu'il entendit venir le propriétaire qui se mit aussitôt à la poursuite du voleur et ne tarda pas à l'atteindre.

Arnould, se voyant pris, frappa M. Raymond d'un coup de marteau à la tête, mais, bientôt terrassé et désarmé par son adversaire qui le conduisit à l'hospice de Romans dans un état lamentable, il pourrait bien payer de sa vie cette tentative de vol.

Chalon-sur-Saône. — Le téléphone. — La direction générale des postes et télégraphes mettra en service, le 1^{er} novembre prochain, le réseau téléphonique urbain de Chalon-sur-Saône.

GRÈVE DES VERRIERS

Carmaux, 29 octobre. Ce soir les verriers grévistes accompagnés de beaucoup de femmes, dont quelques-unes vêtues de rouge, ont fait une grande manifestation dans la rue en chantant : « C'est la grève qu'il nous faut ».

Plusieurs drapeaux noirs étaient arborés. Arrivés sur la place Gambetta le cortège a été éclairé par des feux de Bengale. Aucun désordre n'est à signaler.

A RIVE-DE-GIER On nous écrit de Rive-de-Gier : Plus de 400 grévistes assistaient à la réunion d'aujourd'hui. La situation est la même ; la population est anxieuse de savoir le résultat du congrès des patrons.

Après formation du bureau et lecture du procès-verbal de la précédente séance, deux honorables, Oboltz et Charles Roy, sont adjoints à la délégation qui doit se présenter samedi chez les patrons.

Ensuite il a été donné lecture d'une lettre émanant de la fédération, dont le siège est à Carmaux, envoyant des encouragements, une somme de 300 fr. et annonçant que le conseil municipal de Paris a voté 5,000 fr. au profit de la fédération, et d'une autre émanant de M. Souhet, faisant connaître que toutes ses sympathies sont acquises aux grévistes.

Il n'est pas découragé par le résultat négatif de la question posée au ministre du commerce et de l'interpellation faite à la Chambre, de concert avec M. Dumas, député de Montluçon.

Un vote de remerciements est adressé aux députés qui ont voté contre cet ordre du jour.

Un orateur croit qu'aucune amélioration ne sera faite à l'issue du congrès. La continuation de la grève a été votée à l'unanimité.

Demain, après l'entrevue de la délégation avec MM. Reyol et C^e, grande réunion à 5 heures du soir.

LE CRIME D'AUTICHAMP

Un assassinat a été commis à Autichamp, petite commune, située à neuf kilomètres de Crest, et faisant partie du canton sud.

La victime est une femme, âgée de 83 ans, la nommée Marie Tuffier, veuve Vincent, ménagère audit lieu. Le vol semble être le mobile du crime.

Le crime remonte, d'après l'avis du médecin au rapport, au mercredi 21 octobre dernier, ce n'est que cinq jours après, que le fils se doutant que sa mère était malade a été la voir et l'a trouvée inanimée dans son lit. Un bâton couvert de sang et une hache ont été trouvés à son côté.

Le parquet de Die s'est rendu sur les lieux et a procédé à une enquête. Il a entendu de nombreux témoins, mais aucun n'a pu fournir de renseignements précis.

Lyons NOS ÉCHOS

A l'occasion de la fête des Morts, les services municipaux vaqueront le lundi 2 novembre 1891.

La rue des Chevaucheurs : Plusieurs de nos lecteurs nous prient de signaler à l'administration municipale l'état déplorable de la rue des Chevaucheurs.

Le pavage est mauvais ; de plus, sur certains points, il est très mal entretenu. A l'approche de la mauvaise saison, il serait urgent de faire exécuter quelques travaux d'amélioration dans cette rue, très délaissée par la voirie, si l'on veut éviter les accidents qui se produisent chaque année, alors que le sol est recouvert de neige et de glaçons.

Nous recevons de la Société protectrice des animaux la protestation suivante : « On nous signale d'Écully un ralentissement sensible dans la marche des tramways desservant cette localité ; il aurait pour cause, non point l'apathie des cochers, mais la faiblesse croissante des chevaux, dont on réduit chaque jour, par un faux et cruel calcul d'économie, les rations de foin et d'avoine. »

La Société protectrice des animaux proteste publiquement. « Le fait signalé pour la ligne d'Écully et qui est de la plus grande exactitude, existe sur toutes les lignes de banlieue. La Société appelle sur ce point l'attention

des administrations préfectorale et municipale »

Nous recevons d'un groupe d'élèves du lycée de Lyon la lettre suivante :

De quiete. — Les congés de la Toussaint : Il est d'usage de donner un congé aux lycéens, le soir de la rentrée des Facultés.

Or, la rentrée des Facultés étant cette année le 2 novembre, il nous a paru — c'est au moins notre humble avis — que MM. les membres de l'administration du lycée auraient pu, sans paraître prodigues, prolonger les congés jusqu'à 4 au matin.

Il n'en a pas été ainsi, et, jusqu'à présent tout au moins, nous n'avons pas sujet d'espérer qu'il nous sera permis de nous soustraire un jour de plus à la copieuse et saine nourriture du lycée.

Peut-être, ces messieurs, pris d'une pitié subite, reviendront-ils sur leur détermination ; en tout cas, ils peuvent le faire sans scrupule.

Nous avions pris l'habitude d'écrire aux autorités universitaires, quand nous étions quelque peu frustrés ; nous l'avons perdue, parce que des déceptions l'emportaient sur les heureux réussites ; et maintenant nous n'aurons plus recours qu'à la presse.

Nous formons les vœux les plus sincères pour que ces quelques lignes tombent entre les mains de quelque personnage influent ; puisse-t-il se souvenir qu'il fut, lui aussi, poète, et qu'un jour avant que ces chevrons ne tombassent, il implora peut-être un jour de congé.

Vous remerciant, Monsieur le directeur, de vouloir bien insérer cette lettre, nous vous prions d'agréer, etc.

Un Groupe de Lycéens. Nous joignons nos vœux à ceux des jeunes potaches et souhaitons que l'Alma mater veuille bien les examiner d'un œil favorable.

Chronique Locale

Le Calendrier. — Vendredi, 30 octobre, 303^e jour de l'année. Lune : dernier quartier, le 21 octobre ; nouvelle, le 1^{er} novembre. Soleil : lever, 6 h. 44 ; coucher, 4 h. 43.

Grand-Théâtre. — L'administration a engagé pour la saison théâtrale M. Degenne, premier ténor léger.

Ce soir, première représentation de Carmen, avec MM. Degenne, Hugnot, Falchier, M^{me} Doux, Plantin et Michy. Demain, Lohengrin, de Richard Wagner, et dimanche, Faust.

Théâtre des Célestins. — Le succès persistant de Le Médecin des Folles, le beau drame de Montpérin, qui attire chaque soir aux Célestins un public nombreux et enthousiaste, sera encore donné dimanche prochain, en matinée, à 4 heures 1/2, et le soir, à 8 heures. Nul doute que, comme aux représentations précédentes, il n'y ait pas foule pour venir applaudir cette œuvre dont le succès marquera au théâtre.

Théâtre-Bellecour. — Toujours grande affluence pour les représentations de la Fille de Madame Angot. La charge de cavalerie du premier acte et la valse du second avec ses hussards et ses merveilleuses font littéralement folles ; on acclame aussi le ballet des meuniers ainsi que ses costumes si gracieux et si colorés ; en somme succès inépuisable.

Le bureau de location est ouvert, de 10 à 7 heures, sous le péristyle du théâtre.

Scala. — La Scala donne, ce soir, la première d'une opérette nouvelle, Pichenette, de MM. Burani et Gardel, musique de Ed. Petit. Cette pochade a été montée avec le plus grand soin.

M^{me} Canon, de l'Éldorado, remplira le rôle de Pichenette.

Les Maîtres verriers. — Une dizaine de maîtres verriers, propriétaires des usines où l'on fabrique du verre noir, se sont réunis hier matin, dans un des salons du restaurant Maderni, sous la présidence de M. Richarme, de Rive-de-Gier, promoteur de la réunion.

Après une discussion qui n'a pas duré moins de deux heures, ils ont arrêté le texte de la réponse qu'ils doivent faire aux grévistes, et se sont ajournés à une seconde réunion, dont la date sera fixée ultérieurement.

Un Coquelu lyonnais. — On nous écrit d'Orange : Le commissaire de police d'Orange vient de mettre en état d'arrestation un nommé Antoine-Lucien Saurat, âgé de 24 ans, bien connu à Lyon, artiste, qui, pour assurer le succès de ses représentations, n'avait rien trouvé de mieux que de prendre le nom de Coquelu et de se dire sociétaire de la Comédie-Française. Grâce à une ressemblance, paraît-il, avec le célèbre artiste, ce faux Coquelu a pu exploiter la région.

Malgré ses protestations il a été mis à la disposition de M. le procureur de la République.

Un singulier propriétaire. — Antoine D..., âgé de 43 ans, passementier, rue Belleau, 172, sous-loue à d'honnêtes ouvriers plusieurs chambres séparées dépendant de ses appartements.

Depuis longtemps, les locataires de D... s'apercevaient, sans pouvoir mettre la main sur le voleur, que des objets disparaissaient de chez eux, ce qui les amenait à s'accuser mutuellement de ces larcins.

Avant-hier, encore, une pièce de 50 francs en or était volée dans la chambre de l'un d'eux, M. Pierre Laurent, garçon boucher. Celui-ci ne dit rien, mais il organisa chez les fournisseurs habituels de ses co-locataires une surveillance occulte, qui aboutit à l'arrestation du propriétaire lui-même.

M. D... en effet, se présentait le lendemain chez un locataire et payait son achat avec une pièce de 50 francs en or. Ce peu scrupuleux individu a été écroué.

Entre femmes. — Dans la matinée d'hier, vers 10 heures, la dame Périane Pontus, âgée de 25 ans, domiciliée rue Dunoir, 41, s'est présentée au poste de la mairie du 3^e arrondissement, déclarant qu'elle venait d'être frappée dans la rue par un homme, par une femme dont elle a formellement retenu de donner le nom et l'adresse.

Périane Pontus, qui portait une blessure au-dessus de l'œil droit, a été pansée dans une pharmacie voisine et reconduite chez elle.

Le feu. — Un commencement d'incendie s'est déclaré hier, à 9 heures du matin, dans un logement occupé par le sieur Scou, chiffonnier, rue Mazenod, 5. A la première alarme, les voisins se sont transportés sur les lieux du sinistre et sont parvenus, en peu d'instants, à conjurer tout danger.

Arrestations. — Louis T..., âgé de 29 ans, serurier, impasse Bellecour, a été écroué hier par M. Brault, commissaire de police de Villeurbanne, sous l'inculpation de bris de clôture, violation de domicile, coups et blessures volontaires et ivresse.

— Une veuve B..., âgée de 57 ans, couturière, rue de l'Hôtel-de-Ville, 105, a été arrêtée pour vol d'un parapluie dans un magasin du quai de l'Hôpital.

Cette femme a été écrouée.

Chute de cheval. — Un cavalier du 5^e régiment de cuirassiers, Victor B..., a été, hier soir, victime d'un grave accident.

Il revenait de porter un ordre au fort de Montessuy, lorsqu'un détour d'un chemin, son cheval, effrayé par les aboiements d'un chien, se cabra, et, malgré les efforts du cavalier, roula dans un fossé.

B..., pris sous sa monture, eut les deux jambes fracturées et recut de graves contusions au bas-ventre.

Un témoin de l'accident dégagea le malheureux que le poids du cheval menaçait d'écraser tout à fait et courut au fort chercher du secours.

Quelques instants après, B... fut placé sur un brancard et transporté à l'hôpital militaire.

Son état paraît très grave.

NOS THÉÂTRES

GRAND-THÉÂTRE. — « Lohengrin » On ne reprend pas Lohengrin comme on reprendrait le potage. L'œuvre de Wagner mérite au moins quelques égards — tout au moins des répétitions suffisantes. Mais voilà : quand on n'a rien à se mettre sous la dent, que les Huguenots sont furbus, la Favorite vidée et que les Dragons de Villars ne suffisent pas à assurer le bonheur des populations, on se décide tout à coup à remonter une telle immensité pour le surlendemain.

On bourle les artistes et les chœurs de trois ou quatre répétitions par jour, on les éreinte, on les affole et on parvient, cahin-caha, à aller jusqu'à la dernière mesure avec des ensembles faux et agités, des voix fatiguées, des mémoires surmenées et hésitantes — en somme, tout ce qui constituerait une très médiocre répétition — pas générale.

Hier, quoique tous les artistes de la création — à l'exception du héros — se retrouvaient dans ce Lohengrin, qu'ils avaient chanté avec goût et succès, tout cela a été bien décevant, bien indélicat, — bien inégal surtout.

A l'exception de l'orchestre, qui s'était retrouvé (mais qui n'avait pas pu, hélas ! apprendre aux fanfares à jouer juste), tout allait un peu à hue et à dia. Les chœurs, cette année, sont assez nombreux et nourris. Hier cependant, ils avaient — les ténors surtout — des attaques aussi ériarides que fâcheuses, sous le rapport de la stréte des intonations. Je ne parle pas de l'ensemble de ces messieurs et dames. Cela viendra dans quelques représentations — si Dieu prête vie à Lohengrin.

A cette première, en effet, il n'y avait que fort peu de monde aux secondes, aux troisièmes et aux quatrièmes ; — et on sait combien l'interdiction d'une pièce de grande vogue est funeste à son succès. — Revenons aux artistes.

Il était tout surmenés et le paraissaient visiblement. Bourgeois cherchait ses notes graves. Noté cherchait ses notes élevées et Massart cherchait son texte — voilà pour les hommes. M^{me} Bossi était fort bien ; Ortrude, avec ses cris élevés, est un excellent rôle pour notre soprano dramatique jouant le contralto. Quant à M^{me} Janssen, sa fatigue se traduisait par une mollesse étonnante de chant et d'attitude. On l'aurait crue à la fois hypnotisée et endormie ; et c'est en vain qu'on cherchait les originalités imprévues, si souvent charmantes, qui avaient tant de grâce chez la débutante de l'an dernier.

Il n'est que juste de donner une mention au nouveau héros Ramieux, qui a été de beaucoup supérieur, comme voix et comme façon de chanter, à notre Lacomme de l'an dernier.

En somme ç'aurait pu évidemment être très bien ; il n'y avait qu'à prendre son temps, à ne surmener ni les artistes ni les masses, et à donner à une œuvre de cet intérêt et de cette importance les répétitions indispensables.

Mais, pour cela, il faudrait que la nouvelle troupe recrutée cette année ne fût pas restée sur le carreau, il faudrait qu'on eût préparé un peu de répertoire, il faudrait que, — parce que M. Dely a mal à la gorge, on ne fût pas réduit à faire relâche ; il faudrait enfin, aux anciens artistes rengagés, avoir adjoint autre chose que des débutants ou des invalides. Il faudrait avoir des chanteuses légères, des basses, des forts ténors, que sais-je ?

Enfin, espérons que tout viendra à point à qui sait attendre patiemment, comme nous attendons depuis le début de la saison.

Dernière Heure

LES RUSSES A BREST Brest, 29 octobre. Les officiers du « Minnie » et du « Dmitry Donskoi », l'amiral Gervais et les officiers de l'école du Nord, qui se rendaient au banquet officiel, ont débarqué à 6 heures 1/2 au pont du Gueydon. Plusieurs conseillers municipaux les attendaient et les ont fait monter en voiture.

Les voitures, au nombre d'une quarantaine, se sont dirigées vers la mairie en passant par le boulevard de la Marine, le boulevard Thiers, la rue de Siam et la rue de la Mairie. Tout le long du trajet, une foule compacte faisait la haie et poussait à chaque instant le cri de « Vive la Russie ! »

La salle du banquet est décorée avec luxe.

A la place d'honneur, derrière le maire, sont placés deux beaux portraits émaillés du czar et de la czarine. Ces portraits ont été prêtés par le commandant du « Minnie ». En face, à l'autre bout de la salle, est le buste de la République.

Le dîner commencé à 7 heures. Le maire a à sa droite le commandant Hensen et l'amiral d'Abel de Libran ; à sa gauche, l'amiral Gervais et le commandant Birleff. Chaque officier russe a à côté de lui un conseiller municipal ou un officier de la marine française.

Le banquet s'est terminé à 11 heures. Quatre discours ont été prononcés : par le maire, par le commandant Hensen, par l'amiral Gervais et par M. Kerros, consul. Le commandant Hensen a prononcé un dernier remerciement.

Après les toasts, le maire a remis au commandant Hensen une aquarelle d'un artiste de Brest, M. Noël, représentant le « Marango ».

Tous les officiers russes avaient reçu des cocardes tricolores. Ils ont été acclamés de nouveau à leur sortie.

DRAME CONJUGAL

Marseille, 29 octobre. Le quartier populaire de la place de Lenche a été, dans la soirée, mis en émoi par un terrible drame conjugal. Le nommé Joseph Gravat, liquoriste, marié depuis peu avec la femme Antoine Joanne, eut avec elle une violente discussion, lui reprochant, notamment, de mal soigner les enfants qu'ils avaient eu avant le mariage. Finalement, ayegulé par la colère, il lui porta plusieurs coups de ciseau à la tête. La malheureuse ouvrit la fenêtre pour appeler au secours, lorsque Gravat, tirant un revolver, lui fracassa la tête et la précipita par la fenêtre, puis le meurtrier, tournant son arme contre lui-même, se fit sauter la cervelle.

CRÉDITS MILITAIRES ALLEMANDS

Berlin, 29 octobre. Les crédits militaires demandés au Reichstag s'élevaient à 180 millions répartis en huit annuités.

FORÊTS EN FEU

New-York, 29 octobre. Une dépêche d'Indianapolis dit que le feu s'est déclaré dans les forêts au sud de l'état d'Indiana.

Une surface de deux mille mètres carrés est déjà détruite. Le feu s'avance sur la ville de Young-Albany. Plusieurs maisons sur les côtesaux sont déjà brûlées.

L'AGITATION IRLANDAISE

Cork, 29 octobre. Hier soir, un petit garçon qui poussait un hurrah en faveur de M. Redmond, a reçu d'un prêtre un violent coup de bâton qui lui creva un œil.

QUERELLE SANGLANTE

Buksford (Arkansas), 29 octobre. Dans une réunion de l'alliance des fermiers, une querelle s'éleva entre les fermiers et leurs adversaires politiques. Il y a cinq tués et de nombreux blessés.

TREMBLEMENT DE TERRE

Yokohama, 29 octobre. Le tremblement de terre du sud de l'île de Nippon a causé de grands ravages à Osaka et à Higo.

Plusieurs centaines de maisons sont détruites. Le nombre des morts n'est pas encore évalué, mais il est considérable.

L'ESCOMPTE EN ANGLETERRE

Londres, 29 octobre. La Banque d'Angleterre a élevé le taux de son escompte à 4 %.

Dépêches Téléphoniques

Paris, 30 octobre, 2 h. matin. L'EXPOSITION DU TRAVAIL

Ce soir, à l'hôtel Continental le banquet des exposants et des membres du jury de l'Exposition du travail. MM. Jules Roche, Bourgeois et Davelle s'étaient fait excuser. Le banquet comprenait 300 convives. M. Yves Guyot présidait. M. Lax, directeur de la commission du travail, représentait M. Jules Roche.

Au dessert, plusieurs toasts ont été portés. M. Bagana, au nom de la chambre de commerce italienne, a déclaré que sa présence devait être considérée comme un sincère témoignage de la sympathie qui unit les deux nations. Il a constaté la présence de 120 exposants italiens.

M. Yves Guyot, qui a terminé la série des toasts, a souhaité la suppression des malentendus entre patrons et ouvriers ; ainsi qu'entre nationalités. Il a terminé en buvant au travail comme à la véritable expression de la fraternité humaine.

LA MISSION DYBOWSKI

La comité de l'Afrique française a reçu des nouvelles de la mission Dybowski. Malgré les difficultés qu'elle a rencontrées pour le recrutement des porteurs, elle a continué rapidement sa marche en avant. Le 14 août, le chef de l'expédition se préparait à quitter Brazaville pour rejoindre au poste de Bangui ses lieutenants MM. Brunache, Nébout et Briquez, occupés à des reconnaissances préliminaires. A cette date, M. Dybowski n'avait pas encore connaissance des nouvelles instructions qui lui ont été envoyées par le comité, à la suite de l'échec de la mission Crampel. D'ailleurs, dans ses lettres, M. Dybowski se plaint vivement de ne recevoir ni lettres ni journaux.

PETITE BOURSE DU SOIR

Paris, 29 Octobre 1891

Table with 2 columns: Stock names and prices. Includes Orient nov., Thais, Lots Tur., Cape, etc.

TRIBUNE OUVRIÈRE

Bourse du Travail. — Les secrétaires des syndicats sont priés de convoquer d'urgence tous les adhérents pour la réunion qui aura lieu lundi 2 novembre, à huit heures et demie du soir.

Ordre du jour. — Rapport du délégué au congrès de Paris sur la suppression des bureaux de placement. — Proposition à l'ordre du jour du syndicat en une convocation du syndicat.

Parti ouvrier (groupe l'Avant-Garde du VI^e arrondissement). — Tous les adhérents, anciens et nouveaux, sont invités à une réunion privée qui aura lieu samedi, 31 courant, à huit heures du soir, salle Brunet, cours Vitton, 12. — Ordre du jour très important.

La chambre syndicale des employés de cafés, restaurants, hôtels, invite ses adhérents à la réunion générale de tous les syndicats de l'alimentation, qui aura lieu le lundi 2 novembre, à 8 heures 1/2 du soir, Bourse du Travail.

Le délégué au congrès de Paris sur la suppression des bureaux de placement, prendra compte de son mandat et déposera son rapport. On ne sera admis que sur la présentation du livret.

Syndicat des polisseurs sur marbre et pierres. — Réunion diuinale 1^{er} novembre, à 2 h., Bourse du Travail, 39, cours Morand. Urgence. On recevra les nouveaux adhérents.

Chambre syndicale des chevriers, maronniers et négociants de Lyon. — Samedi 31 octobre, versment mensuel à 8 heures du soir, à la Bourse du Travail.

COMMUNICATIONS DIVERSES

Fanfare de Caluire. — Samedi 31 courant, à 8 heures, réunion au siège. D'urgence, nous avons convoqué de la Sainte-Cécile, chez M. Berry, restaurateur à Guire. Les personnes qui désirent y assister peuvent se faire inscrire jusqu'au vendredi 6 novembre, soit au siège, soit au restaurant Berry, ancien établissement Goron.

Groupe rationaliste de la morale positive ni Dieu ni diables de Lyon (Libé-Pensée). — Tous les sociétaires sont invités à la réunion générale et extraordinaire qui aura lieu le vendredi 30 octobre, à 8 heures du soir, café Marcellin, avenue de Saxe, 105.

Ordre du jour. — Décision à prendre pour la convocation des groupes qui doivent être invités pour le congrès. On recevra les nouveaux adhérents.

GYMNASTIQUE ET TIR

Etoile lyonnaise. — Les sociétaires et pupilles sont priés d'assister en tenue à la sortie qui aura lieu le dimanche, 1^{er} novembre, sur Sathonay, pour porter une couronne sur la tombe de l'un de nos sociétaires, le citoyen Jean Donde-Rondeux-von : Jardin des Plantes, café Narçon, pour prendre le train à 2 heures.

MM. les membres honoraires sont priés d'y assister.

S

ÉTAT-CIVIL DE LYON

INUMATIONS
Premier arrondissement. — Néant.
Deuxième arrondissement. — Jean Mallouin, soldat, 24 ans, hôpital militaire, f. 7 h. — Martial Sénéchal, soldat, 24 ans, hôpital militaire, f. 8 h. — Antonin Bralic, étudiant, 16 ans, rue Victor-Jugo, 53, f. 9 h. — Félicie Reboux, 5 ans, Charité, f. 11 h. — Jean Jowet, seigneur de long, 70 ans, Hôtel-Dieu, f. 1 h.
Troisième arrondissement. — Gabriel Bourlioux, 23 jours, chemin Saint-Denis-de-Bron, 101, f. 7 h. — Marie Dutoit, 7 mois, rue Sébastopol, 46, f. 9 h. — Louis Chevalier, employé de commerce, 49 ans, rue Chapomay, 64, f. 1 h. — Yveuve Boissy, née Paire, 86 ans, rue Madeleine, 3, f. 3 h. — Victoire Boiné, 14 ans 1/2, route de Vienne, 78, f. 11 h.
Quatrième arrondissement. — Claudine Froment, 8 ans, rue d'Isly, 1, f. 1 h. — Joséphine Galy, 8 ans, cours Charbonville, 13, f. 9 h. — Auguste Berthoin, imprimeur sur étoffes, 58 ans, hôpital, f. midi.
Cinquième arrondissement. — Pierrette Pitet, s. p., 77 ans, chemin des Grenouilles, 14, f. 9 h. — François Chauvat, tailleur, 70 ans, Antiquaille, f. 10 h. — Claude Sandelyon, rentier, 82 ans, quai de Bondy, 25, f. 11 h. — Joseph Trélat, garçon de café, 26 ans, Antiquaille, f. 3 h.
Sixième arrondissement. — Louis Carry, 13 ans, passage des Emeraudes, 2, f. 7 h. — Epouse Revillard, née Saint-André, ménagère, 55 ans, avenue de Noailles, 38, f. 9 h.
Nous rappelons aux Sociétés patriotiques, de r. gymnastique, natation, aux Sociétés littéraires et musicales, aux associations de mutualité, aux Syndicats et aux Comités politiques, que l'Écho de Lyon insérera toujours avec plaisir toutes leurs communications et documents.

BOURSE DE LYON

Table with columns: FONDS D'ÉTAT, OBLIGATIONS, and various financial data for Lyon.

BULLETIN FINANCIER

Lyons, 29 octobre.
Il est décidément bien difficile, dans la crise que nous traversons, d'avoir deux Bourses passables à la suite l'une de l'autre. Le calme semble renaitre.
La liquidation semble devoir se faire dans les cours actuels. Nombre de positions ont été liquidées et la place doit être sensiblement allégée. Ce sont les fonds russes qui subissent encore le plus rude assaut.
L'emprunt d'orient plus particulièrement maltraité cause de la baisse du rouble, perd encore un point sur hier.
La Banque de Londres vient d'élever le taux de son escompte à 4 0/0.
Notre 3 0/0 se soutient assez bien à 95,97/95,95. Les fonds étrangers sont toujours très délaissés, malgré cela l'Italien fait bonne contenance à 88,80.
Rien de précis du côté de l'Espagne. On considère comme imminent l'accord entre la Banque et nos grands établissements financiers.
L'Extérieur est un peu plus ferme à 67,60. Le Russe-Orient en baisse à 65,00/65,40. Le Lyonnais, faible à 790/791, clôture à 789 sans affaires.
La Banque Orléans moins bonne à 538/539. Quelques transactions pour l'arbitrage de Vienne sur la Lander-Bank, à 435, 431.
L'Autrichien faible à 618, 617.
Les Chemins Espagnols soutenus, à 236 le Nord-Espagne, 220 le Saragosse.
Le Lombard ne peut garder son avance d'hier et retombe à 213.
En Banque. — L'Alpine qui faisait mine de réagir revient aujourd'hui à 152,50.
Russe libéré, 77,30/77,35.

BOURSE DE PARIS

Table with columns: DÉPÊCHE GOUVERNEMENTALE, TÉLÉGRAPHIE PRIVÉE, and various market data for Paris.

APRÈS BOURSE

Table with columns: COURS DES VALEURS EN BANQUE, ACTIONS, OBLIGATIONS, and various market data.

MARCHÉ AUX BESTIAUX
Moutons. — Amenés, 8,262; vendus, 8,110; poids moyen, 19; 1^{re} qualité, 204; 2^e qualité, 182; 3^e qualité, 168. — Prix extrêmes, de 151 à 210 fr.
Porcs. — Amenés, 5,386; vendus, 5,060; poids moyen, 89; 1^{re} qualité, 142; 2^e qualité, 138; 3^e qualité, 132. — Prix extrêmes, de 124 à 146.
Peaux moutons: 235 à 270.
Vente calme sur les bœufs et les porcs.
Vente meilleure sur les moutons et veaux.

ORDRES DE BOURSE
Au Comptant et à Terme. — Lyon et Paris
Courtage unique
J. BLONDEL & L. GARNIER
Banquiers, 13, rue de la République, LYON
SIMONET (DIRECTEUR)

ON TROUVE
A l'Agence Victor FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, 14. — LYON
LES VALEURS CI-APRÈS:
Bons du Crédit Foncier... 6 tirages par an
Bons Algériens... 6
Bons du Congo... 6
Bons à lots de Panama (1889) 6
Bons de l'Exposition (15 oct.) 1
Bons de la Presse (15 juin) 1
Pour tous renseignements, s'adresser
AGENCE FOURNIER, 14, RUE CONFORT, 14
— LYON —

ROB DEPURATIF SANS RIVAL
AU DAPHNÉ MEZEREUM
Seul végétal succédant du Mercure, l'anti-syphilitique le plus puissant et le dépuratif du sang le plus énergique par son action éminemment anti-syphilitique et dépurative. Il guérit toutes les maladies contagieuses et de la peau les plus rebelles et les plus invétérées et ob le mercure a été impuissant. — Prix 10 et 5 francs. — Pharmacie BARRAJA, 115, cours Lafayette, Lyon.

A LOUER DE SUITE
Appartement de quatre Pièces au 1^{er} étage, avec balcon. S'adresser au concierge, rue des Remparts-d'Ainay, 21, et à MM. Baudet et C^{ie}, régisseurs, rue de la République, 87, à Lyon.

KIOSQUES & URINOIRS LUMINEUX
DE LYON ET SAINT-ÉTIENNE
Affichage diurne et nocturne
AFFICHES PEINTES SUR ÉCRANS & SOUBASSEMENTS
Les Abonnements sont reçus à l'Agence FOURNIER, 14, rue Confort, LYON
et dans ses succursales de Saint-Etienne, Grenoble, Mâcon et Dijon.

AVANT LA TOUSSAINT
Procurez-vous la Peinture minérale noire, blanche, gris-perle, etc., spécialement préparée pour peindre et remettre à neuf les Croix et Barrières des tombes.
Cette Peinture, prête pour l'emploi, d'une beauté et d'une solidité remarquables, est livrée en bidons contenant 4 kilogram de ce produit.
Prix du Bidon: 2 Fr.
AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Occasion Exceptionnelle pour 15 fr. seulement
SPLENDEUR SERVICE VENTISSE en cristal tous verres blancs, jaune ou bleu, composé de 52 pièces, soit: 4 douzaines de verres à vin, bonnets, liqueurs et champagne et 4 coupes pour enfant, que le Compagnie Générale de Fabricants Réunis de Falence et Cristallerie, 67, Rue de Chabrol, Paris, expédie soigneusement emballé en caisse et par voie de port dans tous les départements contre mandat-poste de 15 fr. — Restitutions immédiates de l'argent aux non satisfaits.

AUTOGRAPHE INSTANTANÉ
L'Autographe instantané a pour but de reproduire à un grand nombre d'exemplaires l'écriture, le dessin linéaire ou d'ornement, la musique, etc. L'original se fait aussitôt facilement et aussi rapidement que si l'on écrivait sur du papier ordinaire. On peut tirer 450 à 500 copies à l'heure. Une séance d'expérience sur cet appareil sera donnée au Magasin des PETITS DOCKS DU COMMERCE, 12, rue Confort, Lyon, le Dimanche 1^{er} novembre, de 9 heures à 11 heures du matin.

CAPITAUX offerts de 4 à 5 0/0 sur hypothèques.
S'adresser à M^e Papillon, notaire au Bois-d'Oingt.

ACCOCHEUSE
M^{me} Veuve YVERNAT
Rue du Vieil-Remorsé 3 angle de la rue du Dayenné et de la rue des Prêtres (Saint-Georges)
LYON
Tient des Pensionnaires. — Chambres indépendantes. — Discretion assurée. — Consultations, renseignements par correspondance et Maison de campagne à proximité. — Séjour agréable pour les pensionnaires.
PRIX MODÉRÉS

SALSEPAREILLE QUET
Sous forme d'un SIMOP agréable
LE MEILLEUR DÉPURATIF
Du sang et des humeurs
S'emploie en toute saison et surtout au printemps
S'adresser Pharmacie Quet, 5, rue de la Préfecture, Lyon.
On fait des envois

ON PEUT SE PROCURER A
L'AGENCE FOURNIER
LYON. — 14, Rue Confort, à l'entresol, 14
LA LISTE COMPLÈTE DES
BONS DE L'EXPOSITION
TIRAGE DU 15 OCTOBRE
PRIX: 10 CENTIMES
Prix par Correspondance: 15 Centimes

Maison d'Accouchement
Madame GALIFET, sage-femme de 1^{re} classe
52, Route de Grenoble, MONPLAISIR
Maladies des femmes — Spécialité pour retard — Pensionnaires de tout âge de la grossesse — Soins — Discretion — Prix modérés.

DEMANDEZ
dans les Kiosques
LES
PASSE-TEMPS
JOURNAL LITTÉRAIRE ET ARTISTIQUE
Seul vendu dans les Théâtres
AVEC
SON SUPPLÉMENT ILLUSTRÉ GRATUIT
PRIX: 15 CENTIMES

DIX-SEPTIÈME ANNÉE D'EXISTENCE
GRAINS FARINES
GRAINETIERS-MEUNIERS-BOULANGERS
Il est de votre intérêt
d'être toujours au courant de toutes les fluctuations qui se produisent sur les grands marchés réguliers de France et de l'Étranger sur les Grains et Farines. Pour cela vous devez être abonnés au COURRIER DU COMMERCE qui paraît à Lyon, deux fois par semaine, le Dimanche et le Jeudi; c'est le journal spécial au Commerce des Grains, à la Meunerie et à la Boulangerie, le mieux informé et le moins cher des journaux commerciaux.
Le COURRIER DU COMMERCE a été choisi par la Délégation du Congrès comme organe officiel de la Boulangerie Française; il est également l'organe des Chambres syndicales de la Boulangerie de Lyon, ainsi que de toutes celles de la région; à ce titre publie les comptes-rendus de leurs séances, ainsi que de nombreux articles pour la défense et la revendication des droits de la Boulangerie Française.
A. GODARD, Administrateur-Gérant
ABONNEMENT 15 fr. par an
LES ABONNEMENTS ET LES ANNONCES SONT REÇUS A L'AGENCE V. FOURNIER 14, rue Confort, LYON
ABONNEMENT 15 fr. par an

POUR LA CONSERVATION DES PLANTES D'APPARTEMENTS
Le Régénérateur
ENGRAIS CHIMIQUE CONCENTRÉ
L'usage régulier et constant de cet engrais dispense du rempotage annuel et maintient les plantes dans un état de vigueur extraordinaire. Sur celles malades les effets sont surprenants.
Pour conserver des fleurs coupées à l'état frais pendant 8 à 10 jours, faire dissoudre dans 1 litre d'eau une pincée de cet engrais.
PRIX DE LA BOITE (franco): 1 fr. 25
AUX PETITS DOCKS DU COMMERCE
LYON. — 12, Rue Confort, 12. — LYON

Feuilleton de l'ÉCHO DE LYON du 30 Octobre (58)
ABANDONNÉE!
PAR Charles MÉROUVEL
LE DRAME DES RENIERS
Dur comme tout, le bonhomme! Il ne pardonnera jamais à son ami le général, à ce qu'il dit, de l'avoir fourré dans un gupéier avec ce mariage à coups de sabre qui n'est qu'à moitié fait, du reste, puisque le curé n'a pas dit ses orémeus. Ah! mon pauvre Grégoire, celui qui nous aurait conté qu'on verrait la maison de Roye finir de la sorte nous aurait crânement surpris.
— Ma foi de Dieu, en vérité, oui, dit le gardien du phare.
— Ça ne nous gêne toujours pas pour nos affaires, observa l'autre, vu que le mariage est sous le régime de la séparation de biens. Le vieux Beaulieu l'avait exigé, par bonheur. Ils n'ont rien à prétendre. On marche comme par le passé. C'est le principal. Pour le reste, qui vivra verra! Viens-tu, Grégoire?
— Si tu veux, mon fien, dit le gardien. C'est tout de même bizarre. Notre demoiselle n'a pas de mari et elle ne peut pas en prendre un autre!
Le régisseur, qui allait jeter sa mou-

naie sur la table pour payer sa consommation, la remit dans sa poche.
Son attention venait d'être attirée au dehors.
Il regardait par la fenêtre donnant sur la route de Cherbourg un voyageur s'approcher à grands pas, lestement, très dégagé, ayant pour tout bagage une petite sacoche en cuir jaune portée en bandoulière et balançant au bout de son bras un pied de frêne, comme en ont les conducteurs de bestiaux, attaché à son poignet par une courroie de cuir.
Il était vêtu d'un veston de velours marron aisé, légèrement défranchi, à boutons de métal, et d'une culotte courte rentrée dans ses molletières de cuir noir.
Son chapeau de paille brune était assez hardiment jeté sur ses épais cheveux roux.
L'ensemble du personnage était de bonne façon, fier et rude, avec, dans la démarche, cette confiance aisance que donne la force.
Sa cravate noire à pois blancs négligemment nouée autour de son cou de taureau flottait sur un gilet pareil au veston.
Béni Jeannin poussa le coude de son frère.
— Regarde, dit-il.
— Quoi?
— Là bas.
— Eh! je ne me trompe pas, dit le gardien du phare, c'est M. de Brandes.
— Lui-même.
— Le cousin de la demoiselle.
— Justement. Il doit venir de sa méchante ferme de la Houguette, à deux pas d'ici.

— Méchante! fit Grégoire. Tu en parles à ton aise. On voit que vous n'avez dans l'air à Roville. La rente vaut bien encore trois fois mon traitement.
— Mais tu n'es pas baron, toi, dit le régisseur. Une misère pour lui, l'aisance pour nous.
— Qu'est-ce qu'il veut?
— Tu vas le savoir. — peut-être. Attendez.
En effet, le baron Jacques de Brandes s'approcha rapidement.
Il s'arrêta une seconde au seuil de l'auberge.
Il n'était pas changé. Sa tournure et son visage restaient les mêmes. Les années passées sur sa tête le vieillissaient à peine.
En apercevant les Jeannin qu'il connaissait de longue date, il eut une sorte de recul; une ombre de contrariété passa sur ses traits, mais il fit bonne contenance et entra bravement.
— Vous allez bien? dit-il, en marchant droit aux deux frères, et en touchant son chapeau.
— A votre service, monsieur le baron, fit le régisseur. Vous venez de votre ferme?
— Oui. Je n'ai pas le moyen d'entretenir un homme d'affaires. Et chez vous?
— Tout à la douce, pas trop mal, monsieur le baron.
Les Jeannin répondirent avec politesse au salut et aux questions du voyageur, mais l'entretien fut court.
Les deux parties se tenaient sur la réserve.
Les Jeannin représentaient pour ainsi dire le général de Tréville et sa nièce, M^{lle} de Roye.

Au fond bien que la jeune fille eût gardé ses secrets, le baron n'était pas en bonne odeur aux yeux de ses gens, surtout depuis l'aventure du duel avec le vicomte Robert de Beaulieu, déjà le mari de droit sinon de fait de leur maîtresse.
Aussi lorsqu'il se fut assis à l'écart en donnant un petit coup de bâton sur le bois d'une table, les deux frères l'observaient-ils du coin de l'œil.
— S'il voulait parler, dit le régisseur, en voilà un qui nous en apprendrait long!
— Son rôle est assez louche, grommela Grégoire.
Au signal de Jacques de Brandes, une grande fille sortit de la cuisine et se précipita de son côté.
C'était une vigoureuse paysanne de dix-sept à dix-huit ans, au corsage solide et rebondi qui gonflait sa robe de toile en grisaille. Sa fraîcheur, qui eût paru excessive à Paris, mais qui semblait pâle à Barfeuille, la rendait très attrayante. Ses bras rouges et fermes sortaient des manches de sa chemise retroussées au-dessus du coude. Elle avait l'œil vif et de belles dents.
Ses cheveux châtains laissaient passer des mèches rebelles sous son bonnet de linge aux brides nouées sur le dos, pour ne pas la gêner dans son service.
C'était en vérité un beau brin de fille et qui respirait la jeunesse et la force.
À l'aspect du baron, son visage s'était épanoui comme une prairie sous un rayon de soleil.
— Vous ici, monsieur Jacques? dit-elle.
— Je viens te voir avant de partir. Tu ne m'embrasses pas?

— Devant tout ce monde?
— En as-tu peur?
— Ah! tant pis, fit-elle. Ceux qui ne seront pas contents le diront.
Elle lui donna deux baisers retentissants, à la mode de la campagne.
— A la bonne heure! dit-il. Est-ce que je ne t'ai pas vue haute comme un chou, chez ton cousin de la Houguette?
— Pourquoi n'y avez-vous pas déjeuné?
— J'y suis depuis deux jours. Il te voudrait chez lui. Tu lui manques. Tu étais une bonne travailleuse, Geneviève.
— Oui, c'est un brave homme, le père Brucourt, mais je ne peux pas m'arranger avec ma cousine. Un caractère de chatte! Des coups de griffes tout le temps!
— Es-tu bien ici?
— Très bien. Les Cloquards sont bons pour moi. Je n'ai pas à m'en plaindre ni des clients non plus. Vous pensez qu'il faut en entendre de plus d'une sorte, mais on s'y fait. Vous déjeunez?
— Stûrement. Je meurs de faim.
— Qu'est-ce qu'il faut vous servir?
— Ce qu'il y a.
— Une omelette au lard?
— Va pour l'omelette, mais fais vite.
— Ne craignez rien. Ce sera prêt en deux temps et trois mouvements.
Elle s'en alla.
Le baron s'accouda à sa table, la regarda s'éloigner et examina ensuite les murs du cabaret tendus d'un papier enluminé comme une image d'Épinal, avec une mer bleue indigo et des barques rouges et jaunes, mais dont le ton criard disparaissait sous l'épais nuage de la fumée des pipes.

Elle s'appelait Geneviève Brucourt. Elle était cousine germaine de maître Brucourt, le fermier de la Houguette. Elle y avait été élevée, mais, à la fin, la fille du fermier, jalouse de sa tournure et de sa belle humeur, n'avait pas eu de repos qu'elle ne l'eût fait mettre à la porte.
C'est alors, il y avait six mois environ, qu'elle était entrée au Tombeau des homards en qualité de servante.
Elle n'y était pas maltraitée.
Les Cloquard, de vieilles gens à l'aise, étaient contents d'avoir chez eux une jolie fille avenante, laborieuse, à laquelle la clientèle faisait fête. Cloquard, bon cuisinier, ne s'occupait que de ses fourneaux. La maîtresse, énorme, presque impotente à force de graisse, restait allongée devant sa cheminée ou sur un banc à sa porte, avec son trousseau de clés d'un côté et de l'autre l'immense poche pendante sur ses jupes où s'engouffrait la monnaie.
Geneviève, jeune et alerte, suffisait au service, excepté dans les six semaines d'été où les touristes venaient déjeuner en foule chez le père Cloquard.
L'auberge était en réputation jusqu'à Cherbourg, et il n'était point d'aspirants de marine ou de jeunes gens du pays qui n'y eussent fait quelque partie fine.
Geneviève ne reculait pas devant la besogne.
C'était une riche nature, alerte et joyeuse.
Les pêcheurs, les oisifs de Barfeuille, lui volaient bien un baiser par-ci par-là, mais elle s'en tirait comme elle pouvait, et le plus souvent avec une plaisanterie pour tout sacrifice. (A suivre.)